

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 novembre à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 novembre 2024, s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de M. Serge THEALLIER, Maire.

PRESENTS :

Mmes Emilie BILISARI / Audrey COURBON / Christiane DEFFRADAS / Elisabeth FRESNEAU-LABARRE / Pamela PICARD.
MM. Sylvain BARRY / Christophe JOHNSSON / MARTEL Renaud / Julien PIREYRE / Serge THEALLIER.

ABSENTS :

Mme Audrey CHAVAROT a donné pouvoir à Audrey COURBON.
Mme Christiane CHAMPILOU a donné pouvoir à Mme Christiane DEFFRADAS.
M. Jérémy COLZANI a donné pouvoir à M. Christophe JOHNSSON.
M. Stéphane FAURE a donné pouvoir à M. Serge THEALLIER.
M. Gilles VAYSSIERE a donné pouvoir à M. Sylvain BARRY.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil précédent.
2. Création poste rédacteur, modification du tableau des emplois.
3. Tarif location salle du conseil + cuisine et réserve.
4. Modification statuts CC TDM.
5. Remplacement Congés APC.
6. Suivi des dossiers.
7. SI et commissions.
8. Demandes d'urbanisme.
9. Questions diverses.

En ouverture de séance, Renaud MARTEL est élu secrétaire et l'ordre du jour proposé est adopté.

Ordre du jour

1) Approbation du compte rendu du conseil précédent :

Le compte rendu de réunion du mois d'octobre 2024 est adopté.

2) Création poste rédacteur, modification du tableau des emplois : (D n° 2024_35)

La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie nécessitait la parution de décrets d'application pour sa mise en œuvre. Cette loi vise à une meilleur attractivité et reconnaissance de ce métier par la mise en place de mesures progressives jusqu'au 1^{er} janvier 2028.

Ce dispositif permet aux secrétaires de mairie actuellement en poste sur un grade de catégorie C de bénéficier d'une promotion interne sans quota sur un grade de catégorie B s'ils remplissent certains critères.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Il propose ensuite de créer un poste de Rédacteur afin que la secrétaire actuelle puisse être nommée Rédacteur lorsque que cela sera possible et placée sur ce poste.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés décide, de créer un poste de Rédacteur territorial à temps complet et d'adopter le tableau des effectifs suivant :

Cadres d'emplois ou emplois	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps complet
Rédacteur	B	1	0	1
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	1
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} Classe	C	1	1	1
Adjoint Technique	C	1	1	1
TOTAL		4	3	4

En exercice : **15** Présents : **10** Votants : **15 Pour** : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3) Tarif location salle du conseil + cuisine et réserve : (D n° 2024_36).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2024_28 fixant les tarifs de location des salles communales. Il précise que sur cette délibération est incomplète et qu'il est nécessaire de rajouter de nouveaux tarifs.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide** de fixer les tarifs suivants :

Salle du Conseil + Cuisine et réserve		
	Eté	Hivers
Habitant la commune	100.00 €	120.00 €
N'habitant pas la commune	200.00 €	220.00 €
Association	60.00 €	80.00 €
Salle d'animation + vestiaire		
Habitant la commune	150.00 €	220.00 €
N'habitant pas la commune	300.00 €	370.00 €
Association	140.00 €	210.00 €
Salle d'animation et annexe + Salle du Conseil + Cuisine et réserve		
	Eté	Hivers
Habitant la commune	250.00 €	320.00 €
N'habitant pas la commune	500.00 €	570.00 €
Association	200.00 €	270.00

- **décide** d'un montant de caution de 500.00 €,
- **définit** la période d'été du 1^{er} avril au 31 octobre,
- **définit** la période d'hivers du 1^{er} novembre au 31 mars,
- **décide** de 2 gratuités par an pour chaque association,
- **autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

En exercice : **15** Présents : **10** Votants : **15 Pour** : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4) Modification statuts CC TDM : (D n° 2024_37).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L. 5211-5, L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02853 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes « Entre Allier et Bois Noirs », « de la Montagne Thiernoise », « du Pays de Courpière », et « Thiers Communauté » au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20220639 en date du 13 mai 2022 fixant les derniers statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Considérant la nécessité de revisiter les statuts à l'aune des missions exercées et des nouvelles obligations à venir en 2025 en termes de compétence Petite enfance ;

Ayant entendu le projet de statuts présenté par le Maire ;

Il est proposé une modification n° 6 des statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet de statuts présenté et annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

En exercice : **15** Présents : **10** Votants : **15 Pour** : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5) Remplacement Congés APC : (D n° 2024_38).

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de remplacer Madame Corinne CABUROL, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe, Titulaire à temps complet durant ses congés annuels pour la période du 24 décembre 2024 au 04 janvier 2025 pour permettre d'effectuer le travail courant au sein de la Mairie.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, la candidature de Madame Johana FAURE,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Emet** un avis favorable pour l'embauche de Madame Johana FAURE du 24 décembre 2024 au 04 janvier 2025 à raison de 28 heures 00 minutes pour cette période.
- **Charge** le Maire d'exécuter toutes les formalités nécessaires à ce recrutement.

En exercice : **15** Présents : **10** Votants : **15 Pour** : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6) Suivi des dossiers :

6-1) Promesse institutionnelle AMF Téléthon (D n° 2024_39).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de la Paella organisée dans le cadre du Téléthon.

Il propose de faire une promesse institutionnelle de 1400 euros, les dons et bénéfices ou liquide seront remontés à AMF Téléthon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De faire un don de 1400 € à AFM Téléthon
- Charge le Maire de signer la promesse institutionnelle et de verser les fonds correspondants.

En exercice : **15** Présents : **10** Votants : **15 Pour** : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6-2) Voirie – réception des travaux le 6 décembre 10h00

6-3) Rapport de visite du 12/09/2024 pour la station du Bourg, Conclusion :

- Absence d'effluent brut ce jour. En 2022 l'effluent brut est très dilué.
- En novembre 2024 début d'un diagnostic de réseau qui visera la réduction de ces eaux claires parasites.
- L'effluent traité est de qualité satisfaisante.

Points à améliorer :

- Mettre en service un dégriffeur automatique
- Faucher très régulièrement la jonction prétraitement – lagune n°1.
- **lagune n°1 : Faucher très régulièrement les ronces qui envahissent l'entrée de la lagune n°1 et curer les boues.**
- Changer les couvercles rouillés du canal de sortie (sécurité).

Rapports de visite du 12/09/2024 pour la station de Fontsauvage, Conclusion :

L'effluent brut ne peut pas être prélevé : créer une chute d'eau de 20 cm pour faire un prélèvement représentatif en entrée. En novembre 2024, début d'un diagnostic de réseau.

- L'effluent traité est de qualité satisfaisante.

Points à améliorer :

- Mettre en service un dégrilleur manuel.
- Arracher les herbes parasites sur le filtre à sable.
- Remplacer le couvercle acier du point de rejet par une grille caillebotis.
- Réaliser en 2024 une vidange du décanteur.
- Réparer la barrière effondrée.

Rapports de visite du 12/09/2024 pour la station du Pialoux. Conclusion :

- L'effluent brut est très dilué et l'effluent traité est de qualité satisfaisante en concentration mais non satisfaisante en rendement estimé :
- En novembre 2024, début d'un diagnostic de réseau qui visera la réduction de ces eaux claires parasites.

Points à améliorer :

- Mettre en service une poubelle à demeure.
- Programmation en 2024 du remplacement d'un des 3 flexibles usés sur la chasse automatique.
- Programmation de la coupe annuelle 2024 des roseaux à l'automne 2024.
- **Curer les boues.**
- Faucher très régulièrement les orties et les roseaux qui poussent en dehors des casiers.

6-4) Cimetière aménagement accès PMR.

7) SI et Commission :

Conseil communautaire du 29/11/2024

Conseil école 12 novembre 2024

8) Demande d'urbanisme :

Permis de construire déposé par M. FAURE Florian pour extension d'une maison individuelle (Chatiagou).

Déclaration préalable déposée par M. MATHIEU Alain pour crépi du mur coté route (Le Bourg).

Déclaration préalable déposée par M. DUPRAT Michel pour réfection toiture (Couleau).

Déclaration préalable déposée par Leader Environnement pour le compte de M. AZEVEDO pour installation de 12 panneaux photovoltaïque en sur imposition (Le Bourg).

9) Questions et infos diverses :

Retour ORANGE

Repas du 14 décembre 2024 - description des colis – commande à faire avant le 10 décembre 2024

Info cadeau Noël école maternelle - livre

FAE 09/06/2024 – frais d'assemblée électorale

Sapin pour Noël

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 16.

S. THÉALLIER

E. FRESNEAU-LABARRE

C. CHAMPILOU

R. MARTEL

S. BARRY

A donné pouvoir à

Mme Christiane DEFFRADAS

E. BILISARI

A. CHAVAROT

J. COLZANI

A. COURBON

C. DEFFRADAS

A donné pouvoir à

Mme Audrey COURBON

A donné pouvoir à

M. Christophe JOHNSON

S. FAURE

C. JOHNSON

P. PICARD

J. PIREYRE

G. VAYSSIÈRE

A donné pouvoir à

M. Serge THEALLIER

A donné pouvoir à

M. Sylvain BARRY